



# PROCÈS-VERBAL N°7

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : mardi 11 février 2025

---

**Présent(s)** : Gilles BRIOU, Séverine DESPINOY, Daniel DUBOIS, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN & Jacques VARLET.

---

**Excusé(s)** : Pierre BIENVENU

---

**Assistent** : Patrick BAUW & Laurent MINETTE (Président de la CDTIS Aisne)

Pour information

Référents « Sols » Ligue : Gilles BRIOU ([terrains@escaut.fff.fr](mailto:terrains@escaut.fff.fr)), Daniel DUBOIS ([ddubois11@neuf.fr](mailto:ddubois11@neuf.fr)) & Michel RAVIART ([terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr))

Référents « Eclairage » Ligue : Daniel DUBOIS ([ddubois11@neuf.fr](mailto:ddubois11@neuf.fr)) & Michel RAVIART ([terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr))

Ils peuvent être contactés pour toute question « technique » relative à l'application des Règlements

**Prochaine réunion :**

**Mardi 10 mars 2025 – CFD**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 28/02/2025**

### **Le P.V n°06 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des T.&I.S. pour être exécutoires**

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.**

**Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.**

**Note aux membres des commissions :** Les demandes de classement pour les niveaux suivants ne sont plus à rechercher auprès des propriétaires d'installations : T1 & T2 et FUTSAL 1

**RAPPEL :** Pour les confirmations de classement d'éclairage et si le propriétaire nous a autorisé à renouveler le classement de son éclairage à son échéance si aucune modification n'est intervenue, il n'est pas utile de récupérer la 1<sup>o</sup> page signée du formulaire de demande.

## DISTRICT ARTOIS

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BULLY LES MINES - STADE RENÉ CORBELLE 2 - NNI 621860102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2024.

La Commission prend connaissance du mail de la mairie de Bully les Mines en date du 14/06/2024 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et de la pose de miroir dans les vestiaires joueurs et arbitres ont bien été réalisés.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 12/02/2034.**

#### **HAISNES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 624010102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 31/01/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 01/07/2024 et prend connaissance du courrier en date du 28/01/2025 de la mairie d'Haisnes nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Mise à la hauteur réglementaire des buts 2,44m

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 01/07/2034.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **COURCELLES LES LENS - STADE JEAN MEYNCKENS 1 - NNI 622490201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/02/2032.

La Commission prend connaissance du mail du club de l'U.S. Courcelloise nous informant que cette installation sera mise en travaux jusqu'en décembre 2025.

**Au regard des informations qui nous sont communiquées, la Commission référence l'installation en Niveau Travaux jusqu'au 31/12/2025.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### **COURCELLES LES LENS - STADE JEAN MEYNCKENS 2 - NNI 622490202**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 01/03/2025.

Pour permettre au club de continuer à jouer tous ses matchs jusqu'à la fin de l'année, les vestiaires du Stade Jean Meynckens 1 sont affectés à cette installation jusqu'au 31/12/2025.

**Au regard des informations qui lui sont communiquées et dans l'attente de la transmission du PV d'essais et de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 16/06/2025. (Date de mise en service + 6 mois)**

## 1.4 Avis préalable

### CARVIN - STADE DES PLANTIGEONS 1 - NNI 622150201

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour le remplacement de la pelouse en place par un gazon synthétique avec maintien des vestiaires existants.

La Commission prend connaissance du document suivant :

- o Plan masse

La commission pour émettre un avis demande la transmission des documents suivants :

- o Lettre d'intention précisant la réalisation des travaux (type de revêtement et la charge prévue) avec échancier
- o Plan de l'aire de jeu coté avec indication des pentes
- o Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des documents repris ci-dessus, la Commission suspend son avis.**

## 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### 2.3 Changement de niveau de classement

### ANNEZIN - COMPLEXE SPORTIF BAS CHAMPS 2 - NNI 620350102

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2025 et l'éclairage est référencé en EEtraining jusqu'au 13/01/2027.

*Date de la visite : 28/01/2025 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en E6.

Valeurs de contrôle :

- o Eclairage moyen horizontal : 161 lux (sources : LED)
- o U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.46
- o U2h Facteur d'uniformité : 0.62

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

### **ANZIN ST AUBIN – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 620375501**

*Date de la visite : 21/01/2025 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance du formulaire Foot5 Palissades et de l'étude d'éclairage de l'éclairage.

**La Commission prononce la conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 avec Palissades au cahier des charges FAFA.**

Eclairage moyen horizontal : 210 lux

CU : 0,70

### **LABEUVRIERE – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 624795501**

*Date de la visite : 14/11/2024 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance du formulaire Foot5 Palissades et de l'étude d'éclairage de l'éclairage.

**La Commission prononce la conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 avec Palissades au cahier des charges FAFA.**

- Eclairage moyen horizontal : 170 lux
- CU : 0,70

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **AUCHY LEZ ORCHIES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 590290102**

Cette installation n'existait pas dans notre base de données.

*Date de la visite : 31/01/2025 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **DENAIN - STADE BAYARD 3 - NNI 591720103**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2028.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 10/06/2024 et prend connaissance du courrier de la mairie de Denain en date du 28/01/2025 nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Interdire l'accès au ballon d'eau chaude
- La distinction des toilettes publiques aux toilettes des arbitres et des joueurs

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/06/2034.**

##### **AUBY - STADE STADIUM ALDEBERT VALETTE - NNI 590280201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/02/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de ses décisions en date du 09/09/2024 et du 09/12/2024 et prend connaissance des photos transmises par Mr Dominique LEFEBVRE – Responsable du Service des Sports de la mairie d'Auby nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Traçage de la zone technique devant les abris de touche
- Installation d'un miroir dans les vestiaires joueurs ;

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2034.**

La Commission rappelle que le tracé de la zone technique devant les abris de touche doit être **en pointillés**.

## **MASNIERES - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 593890101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/01/2025.

*Date de la visite : 03/02/2025 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Buts rabattables). La Commission demande la mise en place de protection au bout du cadre du maintien de filet. La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,60m pour respecter la largeur de la zone de sécurité.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

## **MASNIERES - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 593890102**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 09/05/2027.

*Date de la visite : 03/02/2025 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.**

## **BOUSSOIS - STADE DES GLACES - NNI 591040101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/02/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 09/12/2024 et prend connaissance du mail de Mr Didier CORBEAUX – Directeur Général des Services de la Ville de Bousois nous faisant part que les travaux suivants ont été réalisés :

- Traçage de la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Débarrassage des sanitaires qui étaient encombrés par du matériel
- Remplacement des crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts par des fixations en plastique

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2034.**

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut une fois que les tracés Foot A8 auront été retracés à 2,50m de la ligne médiane et de la ligne de but conforme au Règlement des Installations.

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **BRUAY SUR L ESCAUT - STADE RENÉ MINEL 1 - NNI 591120101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de la Mairie nous indiquant qu'en l'absence d'équipe pour la saison 2024/2025, la Mairie renonce au renouvellement du classement de l'installation.

**La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### **AUCHY LES ORCHIES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 590290101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2024.

*Date de la visite : 31/01/2025 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.**

#### **LA SENTINELLE - SALLE MUNICIPALE - NNI 595649902**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 27/01/2025 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 11/02/2035.**

Le document suivant est à transmettre avant le 31/03/2025 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public précisant la capacité spectateur de cette salle

Rappel :

Les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.



## SIN LE NOBLE - SALLE JOLIOT CURIE - NNI 595699901

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 13/11/2023 et du 11/02/2025 et précise que le classement en Niveau Futsal 3 ne sera possible qu'après la mise en place d'un rideau de douche et après avoir retiré le WC.

**Dans l'attente de la réalisation des travaux repris ci-dessus, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 11/02/2034 et invite le propriétaire à se rapprocher de la CDTIS de l'Escaut, une fois les travaux réalisés pour obtenir de nouveau le classement en Niveau Futsal 3.**

### 1.4 Avis préalable

## CAMBRAI - STADE DE LA LIBERTÉ 1 - NNI 591220101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 19/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réhabilitation et transformation du bloc Tribunes/Vestiaires et des documents transmis :

- o Plan des vestiaires
- o Plan masse

**La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.5 Affaires diverses

La Commission prend connaissance du mail de la CDTIS de l'Escaut en date du 16/12/2024 constatant que les installations suivantes ne sont plus utilisées et que les Collectivités ne donnent pas suite aux demandes de classement malgré les relances.

**La Commission prononce le retrait de classement des installations suivantes :**

593920104	MAUBEUGE	Stade Léo Lagrange 4
591120101	BRUAY SUR L'ESCAUT	Stade René Minel 1
591560303	COURCHELLETES	Plaine de jeux 3
594590201	PETITE FORET	Complexe Sportif Bernard Hinault
592910102	HAUTMONT	Stade Jean Damien 1
595930201	THUN L'EVEQUE	Complexe Sportif Hat Trick
594910201	RAISMES	Stade François Tison 1
593810101	MARESCHES	Stade Marc Cauchies
590350102	AVESNELLES	Stade P. Droulers 2
591390201	CAUDRY	Stade Jacques Prévert
591140101	BRUILLE ST AMAND	Stade Vincent Sénécaut
591650102	CUINCY	Stade Roger Couderc 2
591720102	DENAIN	Stade Bayard Air Liquide
621640101	BOURLON	Stade Municipal 1
592140101	ESTREES	Stade Municipal 1

## ANZIN – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 590149902

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/04/2028.

La Commission prend connaissance des photos et du mail de Mr Benoit TAILLEZ – Direction Sports & Vie associative nous faisant part que les travaux de séparation de la cabine de douche et le retrait de la cuvette WC ont été réalisés.

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/04/2028.**

### **AUBY – STADE JULES HAUZEUR – 590280101**

Cette installation est en retrait de classement

A l'invitation du propriétaire, Monsieur Gilles BRIOU - Président de la CDTIS Escaut s'est rendu à une réunion en mairie le 15/01/2025 pour la présentation d'un projet d'un terrain synthétique.

La CRTIS reste à disposition du propriétaire et du club pour apporter un avis préalable sur le projet.

### **FLERS EN ESCREBIEUX - STADE LOUIS BOULAN 1 - NNI 592340101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2034.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22/01/2025.

Remerciements

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **LE QUESNOY - STADE HUBERT JOUANISSON 1 - NNI 594810101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/09/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2024.

*Date de la visite : 20/01/2025 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en Niveau E6.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 02/02/2022 :

- Eclairage moyen horizontal : 156 lux (Sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54
- U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.70

Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 186 lux (sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.33 (mini requis en E6 :  $\geq 0.4$ )
- U2h Facteur d'uniformité : 0.56 (mini requis en E6 :  $\geq 0.6$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### ANICHE - STADE DES NAVARRES 3 - NNI 590080103

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/02/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/12/2028.

*Date de la visite : 13/01/2025 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en Niveau E6.

#### Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux (sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40
- U2h Facteur d'uniformité : 0.66

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.**

### ANICHE - STADE DES NAVARRES 1 - NNI 590080101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/04/2025.

*Date de la visite : 13/01/2025 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en Niveau E6.

#### Valeurs de l'étude d'éclairage du 03/07/2024 :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux (Sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.56
- U2h Facteur d'uniformité : 0.796
- Angle inclinaison : 69
- GR : 42

#### Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 191 lux (sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.45
- U2h Facteur d'uniformité : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## **RAISMES - STADE DE LA PATTE D'OIE 3 (SYN) - NNI 594910303**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage niveau E7 en date du 07/01/2025 et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 18/07/2024.

### Valeurs de l'étude d'éclairage :

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux (Sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.34
- U2h Facteur d'uniformité : 0.60
- Angle inclinaison : 64.3
- GR : 50

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E7.**

## **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **LOON PLAGÉ - STADE MARCEL ROSSEEL 4 - NNI 593590104**

Cette installation n'existait pas dans notre base de données.

*Date de la visite : 17/12/2024 – MM Daniel BERTELOOT & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 SYN et du document transmis :

- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 11/02/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **GONDECOURT - STADE ROGER LAGRENE - NNI 592660101**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 01/08/2024) jusqu'au 01/02/2025.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 12/09/2024 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/08/2034.**

##### **LEFFRINCKOUCKE - STADE GEORGES DACOSSE 1 - NNI 593400101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 28/02/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 09/09/2024 et prend connaissance des photos transmises par Mme Séverine DESPINOY - Présidente de la CDTIS des Flandres montrant que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Le traçage de la zone technique devant les abris de touche
- Mise à la hauteur réglementaire des buts 2,44m
- Fixation des assises dans les abris de touche
- Les plaques de bakélite ont été recouvertes d'un gazon synthétique collé

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2034.**

### **BOURBOURG - STADE EDMOND BELLE 4 - NNI 590940104**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 18/09/2014) jusqu'au 18/03/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/10/2025.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 03/12/2024 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

**Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2034.**

### **TOURCOING - STADE KIPSTADIUM - NNI 595990801**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/03/2025.

*Date de la visite : 21/01/2025 – Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 10/03/2015).

La Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (10/03/2025).

**Dans cette attente, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/09/2025. (Date d'échéance + 6 mois).**

Le document suivant est à transmettre avant le 30/04/2025 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

### **QUAEDYPRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 594780101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2022.

*Date de la visite : 27/01/2025 – MM Daniel BERTELOOT & Claude DECLERCK – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 31/08/2025 :**

- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Fixer et protéger la barre servant au relevage du filet du but de gauche
- Installer un lavabo dans les vestiaires joueurs et arbitre
- Installer un miroir dans le vestiaire joueurs 2 et arbitre

Le document suivant est à transmettre avant le 30/04/2025 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public

## HELLEMMES LILLE - COMPLEXE SPORTIF A. CORNETTE 1 - NNI 593500101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/11/2031.

*Date de la visite : 24/01/2025 – Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 08/11/2024) et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Tests initiaux
- Rapport de visite effectué par Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 31/08/2025 :**

- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

## ANSTAING - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 590130101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2023.

*Date de la visite : 21/01/2025 – Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS

La Commission constate que la hauteur des buts n'est pas conforme et demande sa mise en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant la prochaine compétition et rappelle que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Bancs de touche et/ou main courante).**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une longueur de 94,60m et une largeur de 63m ou de déplacer les bancs de touche et/ou la main courante pour respecter la largeur de la zone de sécurité.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/06/2025 :

- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Installer un lavabo et un miroir dans les vestiaires joueurs et un lavabo dans le vestiaire arbitre

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### FACHES THUMESNIL – SALLE JEAN ZAY – NNI 592209901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 12/02/2024.

*Date de la visite : 27/01/2025 – Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite d'une première visite en date du 17/05/2024 et prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite effectué par Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS
- Fiche technique du revêtement de l'aire de jeu (Parquet) mis en place
- Devis descriptif d'un remplacement du revêtement de la zone de dégagement
- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public en date du 05/02/2025

**Au vu des documents présentés, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/02/2035.**

#### LOON PLAGES - STADE MARCEL ROSSEEL 2 - NNI 593590102

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 17/12/2024 – MM Daniel BERTELOOT & Jean ZUNQUIN – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 SYN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 11/02/2035.**

#### LA MADELEINE - PARC DES SPORTS SILILAM 2 - NNI 593680102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance du mail en date du 17/01/2025 de Mr Alban BOISSON – Coordinateur des APS de la ville de La Madeleine nous indiquant vouloir retirer du classement l'installation.

**La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### GRANDE SYNTHÉ - STADE STADIUM DU LITTORAL 1 - NNI 592710301

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/06/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/01/2027.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 07/01/2025.

Remerciements



## **GRANDE SYNTHÉ - STADE DU CE SOLLAC 1 - NNI 592710501**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 23/01/2025.

Remerciements

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

#### **2.2 Confirmation de classement**

## **WASQUEHAL - COMPLEXE SPORTIF L. MONTAGNE 1 - NNI 596460101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 29/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 02/09/2024.

*Date de la visite : 16/01/2025 – Mme Séverine DESPINOY – Présidente de la CDTIS.*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 215 lux (sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- U2h Facteur d'uniformité : 0.74

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/02/2029.**

#### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **2.4 Avis préalable**

## **MONS EN BAROEUL - STADE FÉLIX PELTIER 1 - NNI 594100201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage niveau E6 en date du 27/01/2025 et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 14/01/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux (Sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50
- U2h Facteur d'uniformité : 0.69
- Angle inclinaison : 64.3
- GR : 44.7

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E6.**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **FERQUES - STADE JACQUES LEWINTRE 2 - NNI 623290102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2023.

*Date de la visite : 28/01/2025 – Mr Jacques VARLET – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/05/2016

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T7 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Bancs de touche).**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,60m ou de déplacer les bancs de touche pour respecter la largeur de la zone de sécurité.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### **MAMETZ - STADE ANDRÉ DELANNOY 2 - NNI 625430102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 31/01/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 01/07/2024 et prend connaissance des photos et du mail de Mr Dominique MAES – Adjoint aux travaux de la Commune de Mametz en date du 08/01/2025 nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Remplacement des crochets de filet de but par des fixations en plastique

La Commission prend note que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) seront réalisés durant l'inter-saison avant la reprise des compétitions et rappelle que cette vérification devra être faite régulièrement par le club et/ou le propriétaire.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 01/07/2034.**

## **MAMETZ - STADE ANDRÉ DELANNOY 1 - NNI 625430101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 31/01/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 01/07/2024 et prend connaissance du mail en date du 08/01/2025 et des photos transmises par Mr Dominique MAES – Adjoint aux travaux de la Commune de Mametz nous faisant part des travaux réalisés.

La Commission, reste en attente des travaux suivants :

- La mise en place des parties manquantes de la main courante doit être réalisée de façon identique de celle existante.

La Commission prend note que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) seront réalisés durant l'inter-saison avant la reprise des compétitions et rappelle que cette vérification devra être faite régulièrement par le club et/ou le propriétaire.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/07/2025.**

## **SETQUES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 627940101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2024.

*Date de la visite : 03/02/2024 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/04/2014
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.**

## **OUTREAU - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 626430103**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 27/11/2024.

*Date de la visite : 05/02/2025 – Mr Jacques VARLET – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/04/2020

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.**

## **CONDETTE - STADE LOUIS GUILBERT 1 - NNI 622350101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 31/12/2024.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 10/06/2024 et prend connaissance du rapport de visite de Mr Jacques VARLET – Président de la CDTIS nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Mise à la hauteur réglementaire des buts 2,44m
- Ajout des parties manquantes de la main courante
- Installation d'un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitres

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 10/06/2034.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **WATTEN - STADE FRANÇOIS DECRETON 1 - NNI 596470201**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 21/01/2025 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 26/11/2011) et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 23/01/2025.

La Commission rappelle son avis favorable du 27/02/2024 sur la remise en état du revêtement sous condition de la réalisation des essais.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests initiaux, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 30/06/2025.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **LE PORTEL - STADE AMOUR SERGENT 1 - NNI 626670101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 14/12/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de Mr Maxime LEPRETRE – Adjoint Jeunesse et Sports nous informant qu'à la suite de la création de nouveaux vestiaires, les vestiaires existants rattachés à l'installation seront indisponibles durant la période de travaux.

La Collectivité propose, durant toute la durée des travaux, d'utiliser les vestiaires du Stade André Lefebvre.

La Commission est informée par la Collectivité de la mise en place d'un arrêté à chaque match pour permettre d'encadrer le déplacement des officiels et des joueurs durant tout le trajet entre le Stade Amour Sergent et le Stade André Lefebvre. La sécurité devra être assurée par les services de police. Le club Portelois assurera par navette le convoyage.

La circulation sera ponctuellement interdite entre 13h et 17h à compter du 09 Février 2025 jusqu'au 01/06/2025 de la rue des Champs et du Boulevard du Fort de Coupes.

La Commission attire l'attention du club et de la Collectivité que le non-respect des conditions sur la protection des acteurs du jeu ou la survenue de tout incident entraînera le retrait de classement de l'installation durant toute la durée des travaux.

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **OUTREAU - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 626430102**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 13/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 17/01/2024.

*Date de la visite : 05/02/2025 – Mr Jacques VARLET – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage en E7.

#### Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 174 lux (sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.47
- U2h Facteur d'uniformité : 0.67

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **COUVRON ET AUMENCOURT - STADE MUNICIPAL - NNI 22310101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2024.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 10/06/2024 et prend connaissance du rapport de visite de Mr Dominique BLONDELLE – Membre de la CDTIS nous faisant part que les travaux suivants ont été réalisés :

- Traçage de la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Installation d'un miroir dans le vestiaire joueurs visiteurs

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 10/06/2034.**

#### **CRECY SUR SERRE - STADE DES DEUX RIVIÈRES 2 - NNI 22370102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 26/11/2024.

*Date de la visite : 28/11/2024 – Mr Dominique BLONDELLE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mr Dominique BLONDELLE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.**

#### **FERE EN TARDENOIS - STADE INTERCOMMUNAL MAURICE LECOCQ 1 - NNI 23050101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/06/2024.

*Date de la visite : 02/12/2024 – Mr Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par MM Laurent MINETTE – Président de la CDTIS & Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/02/2035.**

## **FERE EN TARDENOIS - STADE INTERCOMMUNAL MAURICE LECOCQ 2 - NNI 23050102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2022.

*Date de la visite : 02/12/2024 – Mr Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par MM Laurent MINETTE – Président de la CDTIS & Dominique IBATICI – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

## **RIBEMONT - STADE MUNICIPAL MICHEL POTELET 2 - NNI 26480102**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 19/12/2024 pour un éclairage en Niveau E5.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 19/12/2024 :

- Eclairage moyen horizontal : 273 lux (Sources : LED)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.60
- U2h Facteur d'uniformité : 0.76
- Angle inclinaison : 67,1
- GR : 47
- IRC : 70
- TC : 5700 K (blanc froid)

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement de l'éclairage en Niveau E5.**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CHAUMONT EN VEXIN - Parc Des Sports Vexin thelle 3 - NNI 601430103**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 30/08/2023.

*Date de la visite : 03/02/2025 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

La Commission constate que la hauteur des buts n'est pas conforme et demande sa mise en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant la prochaine compétition et rappelle que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 31/08/2025 :**

- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche
- Remplacer le plexiglass cassé du banc des officiels

#### **CLERMONT - STADE DE LA CROIX ST LAURENT 1 - NNI 601570101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/04/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision en date du 14/10/2024 et prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Luc RAGOT – Membre de la CDTIS de l'Oise nous faisant part que les travaux repris ci-dessous ont été réalisés :

- Les plaques d'arrosages situées dans la zone de sécurité des 2.50m ont été recouvertes par un gazon synthétique

**Au regard des éléments transmis, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.**



### 1.3 Changement de niveau de classement

#### THIEUX - STADE COMMUNAL - NNI 606340101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/03/2026.

*Date de la visite : 04/01/2025 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 04/01/2025
- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

La Commission constate que la hauteur des buts n'est pas conforme et demande sa mise en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant la prochaine compétition et rappelle que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées ci-dessous, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.**

La Commission précise que pour un classement niveau T5 l'impossibilité d'extension de l'aire de jeu à 105mx68m devra être démontrée du fait d'une contrainte externe. (Cf Art 3.2.1 du règlement des T&IS).

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN THELLE 3 - NNI 601430103

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 30/08/2023.

*Date de la visite : 24/01/2025 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage en Niveau E7.

Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 134 lux (sources : IM)
- U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.35
- U2h Facteur d'uniformité : 0.55

**Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 11/02/2027.**

## **BRETEUIL - STADE JACQUES DESCAMPS 1 - NNI 601040101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 24/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/09/2024.

*Date de la visite : 15/01/2025 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS et Mr Alain CAILLET*

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage en Niveau E6.

### Valeurs de contrôle :

- Eclairage moyen horizontal : 311 lux (sources : IM)
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.66
- U2h Facteur d'uniformité : 0.81

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DE LA SOMME

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **ABBEVILLE - STADE ROBERT VIARRE - NNI 800010201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/06/2025.

*Date de la visite : 23/12/2024 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de renouvellement du revêtement : 01/01/2025).

**Au regard des éléments transmis, la Commission dans l'attente de la réception des tests initiaux, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/07/2025.**

#### **ST VALERY SUR SOMME - STADE CHARLES CAUDRON - NNI 807210101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

*Date de la visite : 15/01/2025 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 01/01/2025) et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests initiaux, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/07/2025.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 2.4 Avis préalable

#### 2.5 Affaires diverses

